



PRIX EMPLOYÉ

Équivalent

Coûtant + 10 %

*Sur la quincaillerie et les matériaux
Certaines conditions s'appliquent*

POLITIQUE DU PRIX EMPLOYÉ

Nous sommes fiers d'offrir à nos employés un milieu de vie stimulant et toute une gamme d'avantages sociaux.

Le prix employé est une façon de vous reconnaître et de vous encourager à choisir votre magasin BMR et Agrizone de Novago Coopérative pour vos achats.

Afin de maintenir cet avantage très apprécié de nos employés, merci de respecter les règles et exclusions qui se trouvent au verso de ce document.

POLITIQUE PRIX EMPLOYÉS

Les employés actifs de Novago Coopérative ont droit à un escompte **sur les produits de quincaillerie et les matériaux**, achetés à prix régulier dans les succursales BMR et Agrizone de Novago Coopérative.

PERSONNES ÉLIGIBLES

- Employés actifs de Novago Coopérative
- Employés des co-entreprises de Novago Coopérative, que nous détenons au minimum à 50%
- Employés dont le statut est saisonnier
- Les retraités ne sont pas éligibles
- Les employés en congé de maladie ou en congé de maternité maintiennent leur privilège de prix employé

MÉCANIQUE DE CALCUL

L'objectif est d'avoir un prix équivalent approximatif au coûtant + 10%. Toutefois, considérant certaines contraintes techniques, il est impossible dans Fidelio de faire un véritable « prix coûtant+ X% » qui soit avantageux, juste et précis pour les employés.

Pour la quincaillerie, le calcul est donc effectué à l'inverse et l'escompte correspond à (produit à prix régulier) - (pourcentage d'escompte variable). L'escompte est différent par famille de produits **pour refléter un approximatif du prix coûtant + 10%**. Pour les matériaux, le prix entrepreneur s'applique.

Les escomptes seront révisés sur une base régulière pour s'assurer que nous respectons la cible. Ceci est une politique des plus généreuses considérant ce qui se fait sur le marché. Les employés peuvent aussi devenir membres auxiliaires de Novago Coopérative et bénéficier de la ristourne. L'utilisation de la carte 360 BMR est également permise.

RÈGLES ET EXCLUSIONS

- Valide sur les produits de quincaillerie et matériaux à prix régulier seulement.
 - Catégories exclues : meunerie, produits d'épicerie et dépanneur, essence, érablière, produits de fenaison.
- Pour usage non-commercial seulement (fermes, immobilier locatif, érablière, etc. sont exclus).
- Dans le cas d'un prix spécial, le prix le plus bas s'applique.
- Les achats par l'employé peuvent être effectués durant sa pause, son heure de dîner ou en dehors de ses heures de travail.
- L'employé doit avoir son compte en règle.
- La transaction à la caisse doit être faite par un autre employé et validée par le gestionnaire à la fin de journée.
 - L'employé effectuant la transaction d'achats (commis quincaillerie) est aussi responsable de l'application et du respect de cette politique que l'employé qui effectue l'achat.
- Ce privilège est octroyé uniquement et exclusivement à :
 - L'employé, son conjoint, ses enfants et ses parents résidant à la même adresse.
 - Pour bénéficier de ce privilège, l'employé doit avoir un compte/ fiche client ouvert à son nom et, dans ce dernier, faire répertorier le nom des personnes qui sont éligibles, selon la présente politique, à effectuer des achats sur son compte (une carte d'identité pour identification peut être exigée).
- Les frais de livraison ne sont pas assujettis par la politique.
- Pour les services d'une décoratrice ou d'une soumission de projets (quincaillerie et matériaux), les deux premières heures sont gratuites et les subséquentes sont facturées à l'employé au tarif de 50\$ de l'heure (maximum 1 fois par année).
- Les produits achetés ne doivent pas être destinés à la revente à un tiers.
- Les dirigeants se réservent le droit de questionner les employés sur leur utilisation du privilège employé.
- Le non-respect d'une de ces règles entraîne la suspension immédiate du privilège pour l'employé.
- Le conseil d'administration se réserve le droit de limiter l'utilisation du privilège employé en cas d'abus, ou même de révoquer la politique pour l'ensemble des employés.